

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire</b>			
<b>Avis de la commission « espèces – habitats »</b>			
Le nombre de votants est de : 16 membres Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement			
Date de la réunion : 13/01/2021	Avis sans rapporteur	Objet : Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant l'écêtement d'un barrage de castors à Épieds (49) numéro de projet Onagre : 2020-12-23x-01081	Avis <b><i>favorable sous conditions</i></b>

Des terrains agricoles (cultures et peupleraie) en amont du barrage formé par le Castor d'Europe sont inondés depuis août sur la commune d'Épieds en Maine-et-Loire. Le barrage est situé à 2 km du site N2000 de la Champagne de Méron sur le ruisseau de « La Petite Maine » au lieu-dit « La Réorte ».

Il est proposé un abaissement par paliers successifs de manière à laisser le gîte sous l'eau. Les agents de l'OFB seront chargés de cet abaissement. Un niveau d'eau est maintenu pour assurer les besoins du Castor.

La majorité des terrains impactés sont communaux. La commune se charge donc d'acheter une clôture pour protéger la peupleraie. La DDT a également proposé à la commune de planter une ripisylve de saules le long du cours d'eau pour satisfaire aux besoins du Castor.

Le CSRPN s'interroge sur le suivi prévu (fréquence, paramètres) : repérage des entrées de hutte ? Suivi des modifications de comportement ? Le Castor va-t-il recharger le barrage ? Va-t-il désertier le site ?

La DDT 49 indique que l'OFB a prévu de suivre le dossier à une fréquence au moins annuelle pendant cinq ans.

Le CSRPN s'interroge aussi l'impact que pourrait avoir ces interventions sur la présence de la Loutre d'Europe dans le secteur (entre autre la pose de la clôture). Comment est-elle prise en compte ?

La DDT 49 et la mairie répondent que le but de la clôture est d'éviter que le Castor ne recharge le barrage en bois. Cependant, on risque d'avoir un déplacement des individus, car il y a des coupes de bois en peupleraie juste derrière la mairie. Est-ce le même castor ? Jusqu'à 5 individus différents auraient été vus.

Le CSRPN fait remarquer que les terrains sont publics, et s'interroge sur la possibilité qu'à la mairie de faire évoluer les pratiques agricoles, seul moyen de proposer des mesures pérennes.

Le maire indique que dans un premier temps, la mairie souhaite exploiter ses peupleraies. Les parcelles sont communales y compris les peupleraies qui seront mûres dans deux ans. Et il y a un agriculteur qui cultive et qui ne peut pas planter. Il n'y a plus d'éleveur dans le secteur.

Le CSRPN signale qu'à Montjean le Castor a disparu après écêtement. Mais à Épieds, on est en fond de vallon sur d'anciens marais. Il est naturel et normal qu'il y ait de l'inondation et la grande culture n'a pas sa place.

Le CSRPN propose une modification de l'usage de ces parcelles de fond de vallon actuellement cultivées, vers une exploitation en prairies de fauche avec du matériel communal. Et à la place de la peupleraie, si une prairie de fauche n'est pas possible pour des raisons de compensation au défrichement, un reboisement alluvial de type ripisylve serait envisageable. Pour la commune, il s'agirait de reconquérir de la zone humide et de montrer l'exemple.

Il s'interroge aussi sur l'impact de l'abaissement du barrage sur les biocénoses en cours d'installation ?

La DDT 49 indique que le barrage est récent et que jusqu'à présent le cours d'eau avait son fonctionnement propre.

Le CSRPN demande si l'OFB dispose de retours d'expérience sur les écêtements de barrage ailleurs en France ?

En complément, la DREAL indique que l'on pourrait aussi interroger l'OFB sur des retours d'expériences concernant des communes qui s'accommoderaient de la présence du Castor d'Europe.

Le CSRPN demande à la DDT quelle est la durée de l'autorisation proposée ?

La DDT 49 indique que c'est seulement pour 2021.

Le CSRPN propose une autorisation ponctuelle pour faire baisser la pression, mais signale qu'un dossier mieux construit devra lui être présenté si la situation se renouvelle, avec en particulier la recherche de solutions pérennes impliquant des requalifications dans l'usage des parcelles communales à moyen terme. Il demande également que le suivi mobilise des experts et non pas seulement la mairie.

Vote sur la demande d'écêtement du barrage de Castor d'Europe à Épièdes en 2021 :

- Favorable sous conditions ci-dessus énoncées : 9
- Abstention : 6
- Défavorable : 1

Date de signature : 2 février 2021

L'animateur de la commission

Jean-Guy Robin

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robin', is written over a long, thin horizontal line that extends across the page.